

Trois cents unités ont été obtenus, **vāṇijyāt** une fois faites des opérations commerciales, **miśradhanaiḥ**, c'est-à-dire : après avoir rassemblé leurs capitaux respectifs, par des commerçants, dont les capitaux initiaux étaient ainsi : cinquante unités augmentées de une pour l'un, soixante augmentées de huit pour un autre, quatre-vingt-dix diminuées de cinq pour le dernier. Dis les parts des capitaux de chacun, après avoir fait une répartition conformément à leur apport initial respectif.

On pose : 51, 68, 85 ; montant composé obtenu : 300 ; somme des apports : 204.

Les apports assemblés : 51, 68, 85, sont multipliés par le montant composé, 300, et divisés par leur somme, les montants suivant les parts respectives sont produits : 75, 100, 125.

Ces derniers sont diminués des montants initiaux, les gains sont : 24, 32, 40.

Ou bien, le montant composé, 300, diminué du montant initial, 204 est la somme de tous les gains : 96. Les parts de gains sont calculées comme précédemment, à partir de ce dernier montant composé, avec apports initiaux : 24, 32, 40.

Ou bien, en imaginant des règles de trois séparées : si pour un montant d'origine de 204, la part initiale est 51, quelle sera-t-elle pour le montant obtenu 300 ? Par le calcul, ces mêmes quantités sont produites : 75, 100, 125.

Dans tous les cas, un exemple doit être considéré de cette manière.